

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenergie.fr](http://www.sommenergie.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenergie.fr](mailto:courrier@sommenergie.fr)

**20181010\_DL\_01**

**OBJET :** Attribution du  
marché « Contrat de  
service du Centre  
Serveur »

**Date de convocation :**  
1<sup>er</sup> octobre 2018

**Date de séance:**  
**10 octobre 2018**

**Date d'affichage :**  
**26 octobre 2018**

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 3

**Membres votants :** 5

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures  
d'ouverture du syndicat  
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de  
14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le 10 octobre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

**Etaient présents :** Laurent PARSIS, Ernest CANDELA

James HECQUET a donné son pouvoir à Laurent PARSIS  
Philippe COCQ a donné son pouvoir à Philippe VARLET

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

Le présent marché a pour objectif principal l'infogérance du centre serveur du Syndicat Mixte Somme Numérique par un prestataire de services. Le prestataire sélectionné aura l'entière responsabilité de l'administration, la supervision, la maintenance et la hotline du centre serveur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le syndicat mixte a reçu 2 offres dont l'analyse technique et financière a été présentée aux membres de la Commission d'Appel d'Offres.

#### LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 1er juin 2018 ayant pour objet l'infogérance du centre serveur du Syndicat Mixte Somme Numérique par un prestataire de services.
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 10 octobre 2018 pour l'attribution de ce marché.

#### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Le marché public intitulé « Contrat de service du centre serveur » est attribué à la société NEURONNEXION (80000 AMIENS). Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans éventuellement reconductible pour une année supplémentaire, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**ARTICLE 2 :** Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution du présent marché.

**ARTICLE 3 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.